



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 11/02/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 février 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour M. DUPLA), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, MM. MARSAN, DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET, DUBUN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO, DAUGREILH (a procuration pour Mme BRUGAT).

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à Mme DAUGREILH), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), DUPLA (a donné procuration à M. LAMOTHE), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme THIEBLIN.

Était absente non excusée : Mme ULMANN.

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Mise à disposition d'un Agent de la commune auprès de la CCPT – Service instruction droits du sol

Par délibération du 3 juin 2015, notre assemblée s'était prononcée favorablement pour la mise à disposition d'un agent de la commune auprès de la CCPT dans le cadre du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Cette mise à disposition était pour le deuxième semestre 2015.

Elle s'est faite à raison de 7h hebdomadaires, afin de renforcer le service commun du droit des sols.

Aujourd'hui, il convient de prolonger la mise à disposition de l'agent, Patrice TOURNIER, pour une durée de un an, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Cette mise à disposition intervient après accord de l'agent et saisine de la Commission Administrative Paritaire du CDG40 qui vient de se réunir courant janvier.

Pour l'année 2016, la mise à disposition se fera selon les besoins du service d'instruction des autorisations du droit des sols soit 7 heures hebdomadaires jusqu'à 7 heures par quinzaine.

.....



Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de M. Patrice TOURNIER auprès de la CCPT, pour l'année 2016 et d'intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de M. Patrice TOURNIER auprès de la CCPT, pour l'année 2016 et d'intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES